

Monsieur François SCHREUER
Conseiller communal
Bd Emile de Laveleye, 19

4020 LIEGE

Liège, le 4 mai 2013.

Monsieur le Conseiller communal,

Objet : ***Réponse à votre question écrite concernant les demandes adressées par l'ONEM à l'administration communale.***

En réponse à votre question écrite du 3 avril dernier, le Collège vous informe des éléments suivants :

Dans le cadre de la circulaire du 28 juin 2011 du Service public fédéral intérieur, l'administration communale reçoit depuis environ un an des demandes d'enquête de domicile adressées par l'ONEM.

Ce n'est pas le seul organisme public à nous adresser ce type de demandes, puisque l'ONAFST, le SPF Finances ou de l'Office National des Pensions notamment font de même.

En moyenne, une demande d'enquête par semaine sur la résidence réelle d'une personne et sur sa composition de famille est enregistrée.

L'administration adresse alors une demande de recherche de résidence à la police de quartier.

A noter que dans ce contexte, il n'est pas procédé à des visites domiciliaires, ces dernières ne pouvant être effectuées que sur réquisition d'un magistrat.



Il s'agit dès lors de la vérification par l'Inspecteur de quartier qu'il y a un intérêt à l'adresse: présentation au domicile, demande de prise de contact avec l'Inspecteur de quartier en cas d'absence de l'occupant, enquête de voisinage.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLEGE:

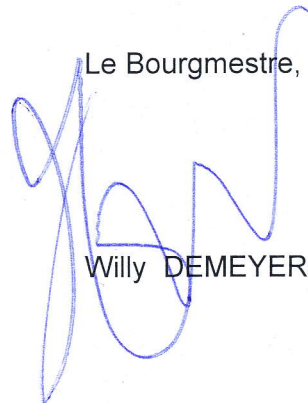
13.05.03 - HOJ
Le Secrétaire communal,



Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER